

Titre

Offre de services de prévention externe (= SEPPT)

Résumé

Tout employeur est tenu d'adhérer à un service de prévention externe dont les missions sont la *surveillance médicale* et la *gestion des risques*. Les tarifs et les services de base sont fixés par la loi. Voici leur offre pour les boulangeries et les entreprises alimentaires.

Offre de services de prévention externe de Cohezio



Samen, omdat welzijn belangrijk is

- Nombre de collaborateurs : 551
- Nombre d'employeurs affiliés : 24.000
- Nombre d'employeurs affiliés dans l'industrie alimentaire (commission paritaire 118 et commission paritaire 220) : 355
- Nombre de boulangers affiliés : 202

Approche générale

- Examens de santé
- Politique de bien-être
- Maîtrise des risques
 - Surveillance de la santé
 - Risques psychosociaux
 - Sécurité au travail
 - Ergonomie
 - Hygiène du travail
 - Trajets de réintégration

Offre de formations

<https://www.cohezio.be/fr/formations>

Offre industrie alimentaire et boulangerie

- Conseiller expert en prévention ayant une expérience dans l'industrie alimentaire
- Toujours travailler avec un Top 5 des risques
- Experts pour les boulangeries ayant des connaissances en matière de production de poussière, de farine et de chaleur industrielle
- Questionnaire spécifique d'hygiène du travail pour les boulangers
- Questionnaire spécifique de sécurité pour les bouchers

Coordonnées Cohezio

Zone de couverture : Belgique

Siège social : Bruxelles

Personne de contact alimentation et boulangeries :

Céline Maréchal, Sales assistant, 02/289 68 07, sales@cohezio.be

En cas de problème avec votre dossier :

Céline Maréchal, Sales assistant, 02/289 68 07, sales@cohezio.be

<https://www.cohezio.be/fr>
